

## L'internement des femmes dans la France des années noires

Denis Peschanski\*

Centre d'histoire sociale du XXe siècle

UMR 8058 CNRS Université - Panthéon-Sorbonne Paris 1  
9 Rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04  
<http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/>

### Pour citer ce document en archives ouvertes [OAI AO-CSD]

Peschanski Denis, 2009-02-17, « L'internement des femmes dans la France des années noires », oai:hal.archives-ouvertes.fr:hal-00361959\_v1 - <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00361959/fr/> [Document auteur AO-HAL, preprint 21/09/2003, publié in : *Les femmes des années 1940 Juives et non Juives, souffrances et résistance*, Jacques Fijalkow dir, Paris, les Editions de Paris Max Chaleil, 2004, pp.95-112]

### Résumé

L'internement administratif a été un phénomène massif en France entre 1939 et 1946. Instrument de systèmes démocratiques avant la défaite et après la Libération, mais également de l'Etat français (Vichy) et des autorités allemandes d'occupation, il a touché quelque 600 000 personnes. Il s'agit de s'interroger sur la place des femmes dans ce système internemental. Par comparaison avec la situation des prisons en France en temps de paix, on constatera que jamais les femmes ne subirent aussi massivement une politique de contrôle ou d'exclusion que dans la France des années noires.

Histoire; Seconde Guerre mondiale; France; femmes; opinion; Résistance; Vichy; occupation; internement; camps

### Abstract

*The internment of the women in the France of the dark years*

The administrative internment was a massif phenomenon in France between 1938 and 1946. Used in democratic systems before the defeat and after the Liberation, but also in Vichy France and occupied France, it deals with almost 600 000 men, women and children. We try to focus on the place of the women in the internment system. If we compare with the situation of the prisons in peaceful France, we can observe that, never, the women suffer a so massif politics of control or exclusion

History; Second World War; France; Women; opinion; Resistance; Vichy; occupation; internment; camps

---

\* [peschan@univ-paris1.fr](mailto:peschan@univ-paris1.fr)

Même si l'internement fut une réalité avant notre période, pendant la Première Guerre mondiale, et après, en Algérie, il fut une caractéristique majeure de la France des années noires, depuis la promulgation de la première loi sur le sujet, en novembre 1938, et la sortie du dernier interné, en mai 1946. Rappelons que l'internement administratif a pour caractéristique d'échapper à la procédure traditionnelle judicairo-policière. Il relève de la seule autorité administrative, en général le préfet, et touche des personnes non pour le délit ou le crime qu'elles ont commis (ou sont supposées avoir commis) mais pour le danger potentiel qu'elles sont censées représenter pour l'État.

Que ce phénomène ait duré de 1938 et 1946 suffit à montrer l'une des questions majeures auxquelles nous sommes amenés à répondre, à savoir celui des continuités et des ruptures entre des régimes si différents. Qu'il s'agisse d'évoquer l'internement des femmes complique encore la grille chronologique, car on peut se demander si cela ne conduit pas à souligner des points d'inflexion spécifiques.

Le phénomène de l'internement administratif fut massif, puisqu'il a dû toucher environ 600 000 personnes<sup>1</sup>. L'un de nos objectifs sera de mesurer la part des femmes, sachant que la population est traditionnellement sous-représentée dans la population carcérale (environ 8 % de la population des prisons dans les années 1930 et dans les années 1950). Cela implique aussi de nous interroger sur ces femmes dont nous parlons : doit-on les considérer en bloc, dans leur unité, ou la diversité l'emporte-t-elle ?

Pour répondre à cet ensemble de questions, les sources sont très nombreuses. Nous ne pourrions prétendre ici à traiter de toutes les questions et laisserons en particulier deux sujets majeurs que sont la garde et les œuvres d'entraide, en nous polarisant sur ces internées.

Sous la République comme sous la dictature et sous l'occupation, des femmes, comme des hommes, ont été internées par mesure administrative. Que certaines soient restées derrière les barbelés malgré le changement de régime et que des habitudes d'exclusion aient été prises dans la population et dans l'administration sont des phénomènes importants à ne pas négliger qui plaident pour la continuité. Pour autant, ce qui prévaut, c'est la différence de nature entre les logiques successives qui ont présidé à la politique d'internement. Le support restait identique, mais les politiques changeaient.

### **Des logiques successives**

Entre 1938 et 1940, l'internement répondit à une logique d'exception. Il s'agissait de répondre à une conjoncture particulière – la préparation à la guerre puis la déclaration de

---

<sup>1</sup> Pour une histoire globale de l'internement, nous nous permettons de renvoyer à notre ouvrage, *La France des camps, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.

guerre – par des mesures qu'on présentait comme provisoires, durant le temps que dureraient ces événements. Les femmes en furent aussi victimes, essentiellement au titre des « indésirables étrangères » à partir du décret du 12 novembre 1938 (pour celles qui ne pouvaient être rapatriées), des « ressortissantes de puissances ennemies » en mai 1940 pour les Allemandes et les Autrichiennes, les internements de septembre 1939 ne touchant que les hommes.

Entre 1940 et 1942, c'est la logique d'exclusion développée par le régime de Vichy qui prima en matière d'internement. Pour ces nouveaux gouvernants, les raisons fondamentales de la défaite ne se trouvaient pas dans des erreurs militaires. Même si la haine du Front populaire fut largement partagée dans ces milieux, il fallait moins chercher dans la situation politique de court terme que dans le soi-disant pourrissement qu'était censée connaître la société française depuis des décennies, voire depuis la Révolution française. Ce pourrissement était lié à un complot, et ce complot était le fait de ce que Pétain dénomma lui-même « les forces de l'Anti-France », à savoir le Juif, le communiste, l'étranger et le franc-maçon. Dès lors, rien ne servait de lutter contre l'occupation, qui n'était qu'un symptôme et non une cause ; pour sortir de cette crise, il fallait régénérer la société française de l'intérieur en excluant les éléments dits « impurs » responsables de la défaite, et en rassemblant les éléments « purs » autour des valeurs traditionnelles (travail, famille, patrie, piété, ordre).

Dans ce dispositif idéologico-politique où l'exclusion était consubstantielle du régime, le camp d'internement tenait une place centrale. Ce n'est donc pas un hasard si, en décembre 1940, on dénombrait quelque 50 000 internés en zone non occupée (Afrique du Nord comprise) contre quelque 2 000 en zone occupée, les Allemands ne privilégiant pas alors cette procédure parmi les mesures de contrôle et de répression. En zone sud surtout, les femmes étaient visées comme étrangères et juives, comme communistes et, marginalement encore, comme prostituées. En zone nord, les seules femmes alors internées étaient les nomades.

À la différence des autres populations, les nomades en zone nord (marginalement en zone sud) et les prostituées en zone sud continuèrent à être visées par l'internement. Au nom de l'ordre moral et des dangers pour la santé publique, les prostituées furent même internées en grand nombre en zone sud en 1942 et 1943. Mais, à partir du printemps et de l'été 1942, le camp d'internement avait fondamentalement changé de fonction. Il était devenu d'abord et avant tout un instrument dans la mise en œuvre de la Solution finale en France. Ce n'était plus Vichy mais les Allemands qui avaient la main, et les camps devenaient une étape pour les Juifs de France vers les centres de mise à mort. Comme on le sait, là, les femmes ne furent pas moins visées que les hommes.

Avec la Libération on revint en quelque sorte à la situation qui avait prévalu avant la défaite. Dans un système démocratique, l'internement subsistait mais il s'inscrivait dans une logique d'exception. La guerre continuait ; l'épuration devait être régulée ; la France devait repartir sur de nouvelles bases. Rappelons que la guerre sur tout ou partie du territoire métropolitain

dura encore onze mois après le débarquement sur les plages de Normandie. Comme on le verra, les femmes furent encore et particulièrement visées comme suspectes de collaboration, trafiquantes de marché noir, et bientôt ressortissantes civiles allemandes, encore « indésirables étrangères » et toujours nomades. Pour autant, les autorités firent le maximum pour imposer une disparition rapide de cette modalité de contrôle social et politique, imposant aux autorités compétentes le choix entre le chemin judiciaire, si le délit était avéré, ou la libération, s'il ne l'était pas.

### **Une présence anormalement importante des femmes**

Quand furent internés massivement les réfugiés espagnols qui passaient la frontière au printemps 1939, les femmes ne subirent pas ce sort mais furent transférées dans des lieux de regroupement dans le grand ouest central en particulier. Pour toutes les autres catégories, la « sur-représentation » des femmes est la règle, si l'on compare à la norme de l'enfermement carcéral en temps de paix.

Il faut d'emblée faire une distinction entre les camps pour femmes et les camps mixtes, avec ou sans les enfants. Dans les premiers, peu nombreux dans les deux zones, on peut estimer qu'au maximum s'y trouvaient en même temps 900 à 1 000 femmes. Le comptage dans les camps mixtes est, par définition, beaucoup plus difficile à appréhender, d'autant qu'il y eut de fortes fluctuations. À la politique générale que nous avons résumée ci-dessus, s'ajoutaient la diversité des populations internées dans un même camp au même moment et la fonction différente donnée au même camp avec le temps. Deux études de cas nous permettront d'éclairer notre propos.

Deux catégories de femmes ont été visées par l'internement de persécution : les Juives et les Tsiganes. Les juives étrangères furent touchées par l'internement dès l'automne 1940, mais uniquement en zone sud. En zone occupée, les rafles de 1941 ne touchèrent que des hommes. L'État français avait promulgué dès le 4 octobre 1940 une loi permettant d'interner des juifs étrangers pour la seule raison qu'ils étaient juifs et étrangers. Elle fut appliquée d'emblée dans la France de Vichy. Pour les femmes qui furent touchées, l'internement s'inscrivit dans la durée, dans le contexte de crise qu'on a évoqué. Dans les faits, nombre de ces femmes étaient déjà internées en Belgique et avaient suivi l'exode jusqu'aux camps du sud ou avaient été expulsées de Bade, Palatinat et Sarre au mois d'octobre 1940 par les autorités allemandes. À l'été 1942, si elles n'avaient pas pu émigrer ou si, une fois libérées, elles n'avaient pris (ou pas pu prendre) la mesure du danger de mort, elles furent déportées pour être exterminées. Dès lors, au nord comme au sud, le camp français fut l'antichambre de la mort, une étape très rapide avant le convoi pour Auschwitz-Birkenau et la déportation des françaises fut aussi à l'ordre du jour, même si le troc avec Vichy voulut que les étrangères fussent les premières visées. Serge Klarsfeld a établi que pendant l'occupation, sur les quelque 32 000 Juifs présents en France métropolitaine, environ 75 000 furent déportés et 2 500 survécurent à la

guerre. Il donne également une répartition précise pour les arrestations opérées par la police parisienne : sur 21 935 personnes, il y avait 10 410 femmes, 6 574 hommes et 4 951 enfants<sup>2</sup>.

Les Tsiganes de France furent aussi visées par l'internement, au moins en zone nord. En effet, par un ordre du Commandement militaire du 4 octobre 1940, les autorités préfectorales françaises de zone nord reçurent l'ordre de les arrêter et de les transférer dans des camps sous administration française :

« 1. Les Tsiganes se trouvant en zone occupée doivent être transférés dans des camps d'internement, surveillés par des policiers français. Les détails sont à fixer par les chefs régionaux.

2. Le franchissement de la ligne de démarcation vers la zone occupée leur est interdit. »<sup>3</sup>

Vichy s'inscrit uniquement dans la continuité de la Troisième République, en imposant, dans la mesure du possible, la sédentarisation au nom de la loi du 6 avril 1940. Les seuls Tsiganes qui y furent internés avaient été expulsés auparavant d'Alsace-Moselle par les autorités allemandes.

On ne peut qu'avoir une estimation du nombre de Tsiganes internés, moins encore, *a fortiori*, du nombre de femmes. Retenons simplement qu'il s'agissait d'un internement familial et qu'il devait donc refléter la distribution habituelle dans cette communauté. En l'occurrence, on dispose de peu d'éléments sur le nombre exact de Tsiganes en France dans la période. Pourtant, depuis 1912, les populations nomades étaient astreintes à posséder un carnet anthropométrique. Mais, sans oublier déjà qu'il existait aussi des sédentaires qui n'étaient donc pas contraints, la mise en œuvre de cette décision s'avéra très imparfaite. En revanche, j'ai pu estimer à quelque 3 000 le nombre de Tsiganes ayant été internés au moins une fois, pour un temps plus ou moins long (et il fut long en général) entre 1940 et 1946<sup>4</sup>. Si leurs conditions d'existence habituelles et le rejet dont ils étaient l'objet les rendaient sans doute plus endurants que d'autres à l'internement, ils subissaient une double contrainte : l'enferment sans motif délictueux, comme les autres catégories concernées ; la sédentarisation imposée, dans les plus mauvaises conditions, à des gens du voyage. Les conditions d'internement furent d'autant plus mauvaises qu'ils étaient au plus bas de l'échelle de considération pour l'administration, qui ne fit jamais beaucoup d'efforts, pour les œuvres d'assistance, qui n'étaient pratiquement pas présentes, et pour le reste de la société française qui, dans sa large

<sup>2</sup> Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, Paris, FFDJF, 1993, pp. 1116-1117.

<sup>3</sup> Lettre de Speidel au chef de l'administration militaire, 4 octobre 1940, AN AJ40 885/2.

<sup>4</sup> Nous avons établi ce chiffre en 1994, à l'issue d'une recherche sollicitée par le ministère des anciens combattants et le secrétariat général à l'intégration (D. Peschanski, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS-Editions). Dans sa thèse sur le même sujet, Marie-Christine Hubert a abouti à un chiffre de 5 000 qui prend en compte les assignations à résidence (*Les Tsiganes en France 1939-1946 : assignation à résidence, internement, déportation*, 4 Tomes, Thèse de Doctorat, Université Paris-X-Nanterre, 1997).

majorité, se satisfaisait parfaitement de cette mise à l'écart. Alors même que les camps de Tsiganes étaient parmi les moins bien gardés, l'internement en famille et le contrôle social exercé par la population environnante apparaissaient comme autant de garanties pour l'administration des camps.

Jusqu'il y a peu on évoquait une déportation massive des Tsiganes de France au même titre que celle qu'avaient subie les Juifs. Dans les faits, en dehors de quelques dizaines d'adultes déportés de Poitiers en janvier 1943 pour travailler en Allemagne dans le cadre des réquisitions de main d'œuvre et qui aboutirent finalement dans des camps de concentration, il y eut un convoi couvrant le commandement militaire allemand de Bruxelles qui partit en janvier 1944 pour Birkenau. Il comprenait entre autres 145 Tsiganes nés en France, dont 77 femmes, arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais, départements rattachés au commandement de Bruxelles. Seuls quelques-uns survécurent. Ainsi, pour la plupart, les Tsiganes, femmes, hommes et enfants, internés restèrent en France, vivant dans des conditions très dures mais échappant à la déportation

Le camp de Châteaubriant après la Libération présente un autre cas de figure. Situé en Loire-Inférieure, il fut alors une pièce importante dans le dispositif interne, puisqu'il eut rapidement statut de camp régional où se retrouvèrent tous les internés non libérés de la région, au fur et à mesure de la fermeture des petits camps. Un fichier permet d'établir un tableau très précis de la population internée.

Comme le montre le tableau des effectifs, le camp accueillit au maximum 564 personnes. La courbe montre sans surprise un premier pic à l'automne et à l'hiver 1944-45. Le pic de l'été 1945 est lié à la réduction de la « poche » de Saint-Nazaire, le 10 mai. Si les « politiques » dominant largement, la part des trafiquants de marché noir est d'emblée importante et atteint son maximum à l'été 1945 (plus de 150 et 30% de l'effectif)<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Tableau partiel des effectifs du camp de Choisel, AD Loire-Inférieure 43W277 ; tableau des effectifs mensuels, AD Loire-Inférieure 43W207.

Dates	Effectifs	Politiques	Marché-noir	Indésirables	Nomades	Femmes	Etrangers
30/11/44	385	308	62	12	3	48	29
31/12/44	531	430	90	8	3	154	32
31/1/45	564	473	80	8	3	243	41
28/2/45	539	447	81	8	3	235	41
31/3/45	423	336	76	8	3	184	40
30/4/45	424	322	91	8	3	152	67
31/5/45	363	259	93	8	3	126	68
30/6/45	315	249	65	1	0	104	60
31/7/45	531	363	167	1	0	198	73
31/8/45	472	315	156	1	0	164	61
30/9/45	280	216	63	1	0	100	49
31/10/45	81	63	17	1	0	29	15
30/11/45	10	0	9	1	0	0	4

Tableau 1 : Les effectifs du camp de Choisel-Châteaubriant (nov. 1944-nov. 1945)

Hors même le sujet qui nous occupe, on est frappé par le pourcentage important de femmes qui dépassa un temps 43 % de l'ensemble et ne descendit pratiquement jamais sous les 30 %. Compte non tenu de la durée de l'internement, les femmes représentèrent au total 34 % de l'effectif total. Cette première conclusion est d'importance, car on peut la mettre en parallèle avec les 8 % de femmes incarcérées dans les années trente ou cinquante, comme nous l'avons dit.

Relation avec un allemand	59	14 %
Délinquance économique	113	27 %
Collaboration	62	15 %
Parti collaborationniste	81	19,5 %
Dénonciation	29	7 %
Travail en Allemagne	8	2 %
Antinational post Libération	48	11,5 %
Divers	15	3,5 %
Total	415	100 %
NSP	40	

Tableau n° 2 : Répartition des internés de Choisel-Châteaubriant par motif d'internement

Si l'on s'attache aux seules femmes, on constate que les relations sexuelles ne comptèrent que pour 29 % des internées. Les motifs de délinquance économique, de collaboration, d'appartenance à un parti collaborationniste ou d'« attitude antinationale » à la Libération sont à hauteur d'environ 15 % chacun. On est donc loin de l'image traditionnelle qui veut que les femmes aient été poursuivies à la Libération avant tout pour des relations sexuelles avec des Allemands.

Le devenir de ces femmes ne différa pas fondamentalement de celui des hommes, si ce n'est que les traits y sont accentués. Le turn-over est tout à fait spectaculaire. Dans une très grande majorité des cas, pour les hommes comme pour les femmes, c'est pour être libérés que les internés sortaient du camp : 72 % des cas, et 86 % pour les trafiquants de marché noir.

Ainsi l'internement au camp de Choisel-Châteaubriant à la Libération assumait une double fonction : assurer l'apaisement des esprits et la sécurité des personnes dans les bouleversements de la Libération par une courte mise à l'écart ; infliger le cas échéant une peine à terme, en particulier pour les marché-noir. Quant à l'internement si important des femmes, il illustre bien ce que l'historien Fabrice Virgili avait relevé dans sa thèse sur les femmes tondues<sup>6</sup> Nous reprenons son hypothèse qui lie cette sur-représentation à la forme que

<sup>6</sup> Fabrice Virgili, *La France « virile ». Des femmes tondues*, Paris, Payot, 2000. Sur les fonctions de l'épuration, nous renvoyons aux analyses de Pierre Laborie (« Les fonctions de l'épuration » in Philippe Buton et Jean-Marie Guillon dir., *Les pouvoirs à la Libération*, contrib. man., non publiée, 1989) et celles d'Henry Rousso, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1992, n°33, pp. 78-105.



prit l'épuration, à savoir une épuration de proximité qui ne pouvait donc s'embarrasser des mécanismes classiques de régulation judiciaire.

### Une population diverse

Contre l'image qu'on a souvent *a priori*, la première caractéristique de la population internée est son extrême diversité. Cela renvoie globalement à la diversité des logiques politiques qui présidaient à cette politique, mais derrière ce facteur principal on trouve une série de variables que nous évoquerons rapidement avant de nous arrêter sur une nouvelle étude de cas, celle des camps de Rieucros et Brens.

#### *Une série de variables*

- Derrière les logiques politiques se combinent en fait trois variables étroitement associées : les motifs, les dates d'arrestation et la nationalité. On pourrait ainsi écrire cette histoire au travers de la liste que nous allons simplement égrener. Des « ressortissantes de puissances ennemies » avaient été arrêtées en mai et juin 1940, au moment de l'offensive allemande puis de l'offensive italienne. Il y avait les politiques, *stricto sensu*, déjà présentes dans les camps comme « indésirables étrangères » ou en fonction du décret du 18 novembre 1939 visant toute personne représentant un danger potentiel pour la défense nationale ou la sécurité du pays. Ces lois furent reprises et renforcées sous Vichy. Il n'y eut pas que des communistes parmi ces femmes, mais elles furent de beaucoup les plus nombreuses. Les Juives, étrangères en général, furent les plus nombreuses. Déjà visées par le décret du 4 octobre 1940 (cf. *supra*), elles subirent au premier chef la mise en œuvre de la Solution finale en France à partir de l'été 1942. Comme on l'a vu, les Tsiganes furent internées pour l'essentiel sur ordre des Allemands, mais elles restèrent souvent derrière les barbelés longtemps après la Libération. Il y eut aussi les prostituées, présentes dès 1939-1940, mais surtout nombreuses de la fin de 1941 à l'automne 1943. Le marché noir fut l'un des pourvoyeurs des camps entre 1940 et 1946, mais en général pour un bref séjour qui valait de fait peine de prison. Cela toucha surtout les hommes avant la libération, mais les femmes furent concernées aussi à la Libération. Comme on l'a vu dans le cas de Châteaubriant, la suspicion de collaboration concernait les femmes dans une proportion notable.

- Comme on l'a évoqué pour le dénombrement, la situation ne pouvait être la même suivant le degré de spécialisation sexuée des camps. Il y avait les camps pour les femmes et les camps mixtes. Rares furent en fait les camps exclusivement réservés aux femmes. En zone sud, les femmes furent ainsi enfermées à Rieucros, en Lozère, dès l'automne 1939, avant d'être transférées à Brens, dans le Tarn. On ajoutera quelques hôtels annexes du camp des Milles pour les candidates à l'immigration. Dans le nord, le camp pour femmes était à La Lande-des-Monts, près de Tours, du moins à partir de l'automne 1942. Le Petite Roquette, à Paris, tint un moment le rôle de centre d'internement avant transfert. Dans tous les cas, les effectifs fondirent à l'automne 1943 au plus tard. Les camps mixtes étaient beaucoup plus fréquents. Il

y eut des camps familiaux spécialisés : ce fut le cas pour les nomades en zone nord, ou pour les Juifs (ainsi jusqu'aux déportations de 1942 à La Lande-des-Monts pour les expulsés de la zone côtière atlantique). Mais les camps furent aussi divers dans les populations accueillies, comme en témoigne Laurette Alexis-Monet pour le camp de Nexon en Haute-Vienne. Avant de devenir le Drancy de zone sud à l'été 1942, le camp de Rivesaltes se trouvait pour une part dans une situation comparable, puisque si les Juives étaient les plus nombreuses dans ce camp familial, il y avait aussi des Tsiganes et des Espagnoles.

- On retiendra enfin l'importance de la durée et tout autant, peut-être, la perception de la durée pour appréhender les comportements des internées dans leur diversité. Les réactions ne pouvaient être les mêmes quand le camp était là pour exclusion durablement de la société ou quand il servait de lieu de transit avant la déportation. Comment imaginer, en effet, le même comportement entre une politique qui resta à Brens cinq années durant et une juive raflée passant trois semaines à Drancy ? En outre, cela ne pouvait qu'avoir des conséquences sur les mécanismes d'administration déléguée et d'auto-régulation des populations internées. Ce n'est que si l'internement s'inscrivait dans la durée que pouvait, alors interférer d'autres facteurs, comme celui, essentiel, du motif pour expliquer, le cas échéant (car ce ne fut pas la règle), des comportements différenciés en la matière. Cela dit, l'horizon d'attente, ce n'était pas simplement la durée effective de la situation, mais la perception que chacune en avait. À titre d'exemple, les politiques internées en zone sud n'eurent pas le même sentiment et, donc, le même comportement à partir de la fin 1942, quand l'occupation allemande faisait craindre l'exécution d'otages ou la déportation toujours imminente, et les années précédentes quand l'urgence de la menace était bien moins prégnante. La chose se complique si l'on prend en compte non seulement le danger effectif mais aussi le sentiment qu'on en a. La menace, comme à l'inverse les faux espoirs, joua un rôle essentiel dans la vie des camps.

Il faudrait aussi prendre en compte l'attitude différenciée de la garde, le climat, la richesse ou la pauvreté de la région ou l'attitude de la population environnante, mais tels nous semblent les principaux paramètres à prendre en compte.

#### *Une étude de cas : les internées des camps de Rieucros et de Brens*

Pour rendre compte de cette diversité, les camps de Rieucros (Lozère) puis de Brens (Tarn) ont pour double intérêt d'être camps pour femmes et d'être connus par une masse d'archives accessibles. Les deux camps étaient liés car c'est en février 1942 que le transfert fut décidé d'un camp à l'autre.

Les Renseignements généraux (Police nationale) qui avaient une antenne dans le camp tinrent un fichier très précis des entrées et sorties. On sait ainsi qu'entre septembre 1939 et juin 1944 on compta 1806 entrées. On sait aussi les effectifs, grâce aux rapports mensuels des commandants de camps : en « rythme de croisière », il y avait entre 300 et 400 présentes au camp. Une décrue importante des effectifs s'opéra à l'automne 1943, jusqu'à un palier de 150

internées dont une majorité fut transférée à Gurs le 4 juin 1944 quand les Allemands décidèrent de prendre le contrôle des installations de Brens<sup>7</sup>.

Le fichier des RG a pour intérêt de nous donner un aperçu de toute la population internée pour toute la période<sup>8</sup>. Compte non tenu de la durée très différenciée de l'internement, on peut ainsi reconstituer la répartition par motifs : 37 % des femmes internées dans l'un ou l'autre de ces deux camps l'étaient comme droits communs, 45 % comme politiques ou assimilés et 8 % pour délits économiques. La première surprise tient donc dans la part des droits communs. Il y eut certes quelques cas où ce motif cachait une action politique, mais ils furent rares.

On remarque ensuite que pour les 2/3 il s'agissait d'étrangères, avec quatre groupes principaux, à savoir les Allemandes (112/14 %), les Espagnoles (105/13,5 %), les Polonaises (87/11 %) et les Italiennes (53/6,5 %). Le croisement des motifs et de la nationalité n'est pas sans intérêt.

	politiques (politiques divers et PC)	droits communs	délits économiques	total
total (en %)	45	36,5	8	100
Françaises	37	43	16,5	100
Allemandes	63,5	10,5	0	100
Espagnoles	61	27	2	100
Italiennes	32,5	35	8,5	100
Polonaises	35,5	53	3,5	100

Tableau n°4 : Répartition par motifs et nationalités des internées de Rieucros-Brens.

Ainsi 37% des Françaises se trouvent internées pour motifs politiques, contre 45 % pour la moyenne générale et 43 % comme droits communs contre 36,5 %. Allemandes et Espagnoles se rapprochent par la part des politiques, tandis que les droits communs sont plus nombreuses que les politiques chez les Italiennes et, plus encore, chez les Polonaises.

En croisant avec la date d'arrivée, on précise le tableau. On constate ainsi que 70 % des Françaises sont arrivées entre juillet 1942 et juin 1944, alors que 86 % des Allemandes étaient présentes au moins pendant la drôle de guerre. Le cas des Polonaises est intéressant à relever : en effet, à la différence des Allemandes, elles n'étaient pas concernées par les mesures visant les ressortissantes de puissances ennemies. Elles étaient là, pour l'essentiel, pour vol ou pour

<sup>7</sup> Rapports périodiques sur le camp de Brens, Arch. dép. du Tarn 495W4.

<sup>8</sup> Répertoire des internées de Rieucros puis Brens, 1939-1944, direction départementale des Renseignements généraux, Arch. dép. du Tarn 1238W1-22.

prostitution et ce dès la drôle de guerre pour 58 % d'entre elles (toutes nationalités confondues, la moyenne des internées de 1939-1940 pèse pour 37 % du total). Cela montre que l'internement de la drôle de guerre fut bien plus divers qu'on ne le croit en général.

Une autre surprise tient dans l'importance des mouvements. Nous avons mesuré l'importance de ces flux semestre par semestre, à partir d'un échantillon très représentatif (44 % de l'effectif).

	1 <sup>er</sup> janv. 1940	1 <sup>er</sup> jlt 1940	1 <sup>er</sup> janv. 1941	1 <sup>er</sup> jlt 1941	1 <sup>er</sup> janv. 1942	1 <sup>er</sup> jlt 1942	1 <sup>er</sup> janv. 1943	1 <sup>er</sup> jlt 1943	1 <sup>er</sup> janv. 1944
oct.-déc. 1939	129	113 40,5%	75 38,5%	51 33%	33 23 %	26 17%	14 10%	7 5%	1 1,5%
1 <sup>er</sup> semestre 1940		166 59,5%	82 42%	39 25,5%	24 16,5%	20 13%	8 6%	6 4%	1 1,5%
2 <sup>e</sup> semestre 1940			39 20%	22 14,5%	11 7,5%	8 5%	4 3%	3 2%	1 1,5%
1 <sup>er</sup> semestre 1941				42 27%	29 20%	20 13%	9 6,5%	5 3,5%	2 3%
2 <sup>e</sup> semestre 1941					48 33%	37 24%	16 11,5%	9 6,5%	1 1,5%
1 <sup>er</sup> semestre 1942						42 27,5%	23 16,5%	14 10%	5 8%
2 <sup>e</sup> semestre 1942							66 47%	32 22,5%	6 9,5%
1 <sup>er</sup> semestre 1943								67 47%	15 24%
2 <sup>e</sup> semestre 1943									31 49%
Total		279	196	154	145	153	140	143	63

Tableau n°5 : l'évolution croisée des effectifs

Le tableau se lit comme suit : sur les 129 internées de l'automne 1939 présentes au 1<sup>er</sup> janvier 1940, il n'y en avait plus que 113 au 1<sup>er</sup> juillet 1940, soit 40,5 % de l'effectif à cette date et, 14 au 1<sup>er</sup> janvier 1943, soit 10 % de l'effectif d'alors. Constaté que plus tard on est internée, moins de temps on reste serait une lapalissade si la sortie ne venait presque toujours avant le dernier comptage. La double variable : date d'entrée et motif est donc un facteur important de différenciation. Mais au-delà de ces différences, réelles, ce qui frappe, c'est la durée souvent très limitée de la plupart des internements. Or, sachant qu'en outre ces femmes étaient libres avant d'arriver au camp, la liberté suivit en général la sortie du camp. On a pu ainsi établir que la libération *stricto sensu* concernait 44,5 % des cas ; pour 23,5 % ce fut le rapatriement, plus ou moins volontaire ; 4 % réussirent à s'évader. Il faudrait encore prendre en compte les 7,5 % de candidates à l'émigration et pour lesquelles nous ne disposons pas d'information précise sur leur sort réel. Si l'on croise avec les motifs, les trafiquantes de marché noir restèrent le moins longtemps et les communistes le plus, mais même ces dernières furent en grande majorité libérées.

### **Les femmes face à l'internement**

Il n'est déjà pas simple d'établir un état chiffré de la situation. Quant à appréhender le comportement des femmes dans cette situation extra-ordinaire, au sens plein du terme, nous pouvons proposer quelques pistes, mais il y a plus d'interrogations que de réponses assurées. Difficile déjà pour l'ensemble de la population internée, l'étude se complique singulièrement quand il s'agit de prendre en compte la différence des sexes.

#### *Les conséquences de l'internement*

On voit aisément les points communs : les femmes comme les hommes sont touchées par la sous-alimentation et le manque d'hygiène qui constituent les principaux facteurs de morbidité et de mortalité dans les camps français d'internement. L'organisme s'affaiblissant, les internés étaient plus que d'autres victimes des affections dites opportunistes. Si la mortalité resta limitée (Serge Klarsfeld a compté environ 3 000 morts entre 1940 et 1944), la morbidité était endémique. Les femmes internées étaient aussi atteintes de pathologies spécifiques, telle l'aménorrhée qui concerna la plupart des internées au bout d'un temps variable s.

On s'est souvent interrogé sur une résistance différenciée à la maladie. Les chiffres disponibles sont rares et ils sont à prendre avec précaution, surtout quand aucune comparaison n'est possible dans le même camp. C'est dire l'intérêt des chiffres de morbidité fournis chaque quinzaine au camp de Rivesaltes par l'Inspecteur général des camps, André Jean-Faure, pour la période de crise aiguë<sup>9</sup>. Celui-ci ne cherchait pas à cacher la réalité, puisqu'il affichait pour les hommes des taux de morbidité de 30 à 40 % de façon quasi continue de février à juillet 1941. Si la période fut également très difficile pour les femmes, des

---

<sup>9</sup> Rapport d'inspection d'André Jean-Faure à Rivesaltes, 1<sup>er</sup> août 1942 (visite du 4 juin), AN F7 15105 (Pyrénées-Orientales).

aménagements spécifiques et peut-être une meilleure résistance à la maladie limitèrent les taux.

<i>Dates</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>
février (2 <sup>e</sup> quinzaine)	37,7	3,4	16,0
mars (1 <sup>e</sup> q.)	29,5	7,5	26,5
mars (2 <sup>e</sup> q.)	36,5	12,5	20,8
avril (1 <sup>e</sup> q.)	18,0	10,5	11,2
avril (2 <sup>e</sup> q.)	33,8	20,5	12,0
mai (1 <sup>e</sup> q.)	34,5	14,6	12,3
mai (2 <sup>e</sup> q.)	35,5	15,0	13,0
juin (1 <sup>e</sup> q.)	25,2	10,0	12,0
juin (2 <sup>e</sup> q.)	29,8	12,0	19,0
juillet (1 <sup>e</sup> q.)	21,2	11,8	15,2
juillet (2 <sup>e</sup> q.)	40,0	7,5	10,6
août (1 <sup>e</sup> q.)	15,2	5,4	8,0
août (2 <sup>e</sup> q.)	24,0	10,0	9,8
septembre	21,5	7,2	7,2
septembre (2 <sup>e</sup> q.)	23,5	10,1	10,0
octobre (1 <sup>e</sup> q.)	15,5	5,6	5,6
octobre (2 <sup>e</sup> q.)	17,0	7,0	7,0

Tableau n°6 : Taux de morbidité au camp de Rivesaltes (en pourcentage)

La différence de traitement n'est pas suffisante pour expliquer de tels écarts (jusqu'à fréquemment 1 pour 3 à 1 pour 4). Cela tendrait à confirmer une hypothèse souvent avancée par les médecins et des spécialistes de la pathologie concentrationnaire, à savoir la résistance en moyenne plus forte des femmes à la douleur et aux privations.

*Les réactions face à l'internement*

La différence des sexes semble un critère moins performant s'il s'agit d'appréhender la réaction à l'internement. Il fut largement lié au motif de l'internement. Il suffit de lire les témoignages d'Hannah Schramm et de Nina Gourfinkel sur Gurs pour mesurer le fossé qui les séparaient des femmes expulsées de Bade et de Palatinat (voir *supra*) : elles ne comprenaient et ne supportaient pas ce mélange d'apathie et de totale désorientation qui caractérisaient ces dernières. De fait, ce n'est pas à elles mais aux premières qu'on dut le modèle d'auto-organisation et donc de solidarité mis en place à Gurs.

Pour autant, au bout du compte, la solidarité fut souvent de mise dans les camps. Alors même que les couches récentes de la mémoire sociale ont tendu à accroître les différences, il semble bien que cette solidarité traversa les frontières entrecatégories. Nous prendrons un exemple à Brens, au moment de la déportation des quelques dizaines de juives le 26 août et le 21 septembre 1942. Ce transfert de 31, puis de 14 juives provoqua un grand choc parmi toutes les internées. Toutes, déportées ou non, elles entonnèrent les deux fois la Marseillaise. L'année suivante, dans une lettre retenue par la censure du camp, l'une des politiques les plus en vue du camp s'exprimait encore ainsi :

« Je suis triste. Vous savez que c'est demain le 26 août 1943, et vous savez que pour nous c'est une date dont nous aurons toujours le souvenir présent dans notre mémoire ».

Cette Marseillaise fut une des formes de subversion du système. La subversion put aller, mais rarement, jusqu'à la révolte collective. En fait, seuls deux camps connurent pareille révolte, celui du Vernet, en Ariège, et celui de La Lande-des-Monts, près de Tours. Dans les deux cas, il s'agissait d'une révolte de la faim. Dans le deuxième cas, elle toucha donc un camp pour femmes. Dès novembre 1942 les politiques y déclenchèrent une grève de la faim. Comme la situation ne fit que s'aggraver, les repas ne comprenant jamais de féculents et toujours que des carottes, la protestation alla jusqu'à deux manifestations collectives les 6 et 23 août 1943 quand les internées apprirent que le Ravitaillement général pouvaient livrer des pommes de terre. La direction du camp fut contrainte à négocier, d'autant que les revendications étaient justifiées. C'est ce que convint le représentant de l'Inspection générale des camps à la suite d'une visite en septembre ; mais il nota aussi qu'en cédant aux insurgées, la direction et le Ravitaillement général donnaient un gage lourd de conséquences potentielles :

« Il est évident que la mesure a été heureuse au point de vue matériel, mais, dans l'esprit des internées, il reste fort ancrée l'impression que les services du Ravitaillement avaient le nécessaire et ne le distribueraient que sous la menace. »

La révolte ne fut donc pas spécifique aux femmes, ni aux hommes. La direction aurait-elle cédé de la même façon s'il s'était agi d'hommes ? La question est posée puisque la révolte du Vernet, il est vrai camp répressif, n'eut pas les mêmes suites. Elle légitime au moins qu'on pose la question de la spécificité de l'internement des femmes.

Ce questionnement remet-il en cause le schéma chronologique que nous avons développé en première partie ? Les ruptures restent nettes entre les logiques politiques successives. Pour autant, on relève une coupure spécifique : celle de l'été 1941 semble plus importante que celle de l'été 1940, puisque la part des non-politiques, déjà non négligeable avant la débâcle, connaît une croissance spectaculaire dès lors.

Le poids de la chronologie tendrait à plaider pour la diversité plus que pour l'unité. Cet effet est renforcé, à notre sens, par la composition très hétérogène de la population internée, telle que nous avons pu la reconstituer, études de cas à l'appui.

La situation des femmes fut-elle au total spécifique ? La réponse est clairement positive si l'on s'en tient à la durée de leur internement. Même si une étude globale nous a permis de montrer que le système internemental français était beaucoup plus mouvant qu'on ne le croyait, les femmes restent en moyenne bien moins longtemps que les hommes et, en plus grand nombre, elles sont libérées. Mais la spécificité tient aussi à la part des femmes internées par rapport aux autres formes d'enfermement. Jamais, en effet, les prisons ne connurent une proportion comparable de femmes. Jamais, donc, les femmes ne subirent aussi massivement une politique de contrôle et d'exclusion qu'entre 1939 et 1946.

\*\*\*\*

### Références bibliographiques

Hubert, Marie-Christine

1997, *Les Tsiganes en France 1939-1946 : assignation à résidence, internement, déportation*, 4 Tomes, Thèse de Doctorat, Université Paris-X-Nanterre

Klarsfeld, Serge

1993, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, Paris, FFDJF

Peschanski, Denis

1994, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS-Editions

2002, *La France des camps, 1938-1946*, Paris, Gallimard.

Rouso, Henry

1992, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°33 (janvier-mars), pp. 78-105. [OAI Persée

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs\\_0294-1759\\_1992\\_num\\_33\\_1\\_2491](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1992_num_33_1_2491) ]

Virgili, Fabrice

2000, *La France « virile ». Des femmes tondues*, Paris, Payot.